

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 13 décembre 2022, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents :	M.	Roberto Blondin, maire
	MMES	Nadine Lelièvre, conseillère Dorine L. Marcoux, conseillère
	MM.	Patrick Lebreux, conseiller Jeannot Couture, conseiller Jacques Roussy, conseiller Roland Vallée, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire.

Est également présente :
Karine Lachance, directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 19:30 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2022-12-216

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 8 et 29 novembre 2022
4. Correspondance
5. Liste des comptes fournisseurs, du journal des déboursés et du rapport des salaires nets
6. Adoption du règlement de concordance numéro 2022-368 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 2018-237 de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé
7. Adoption du règlement de concordance numéro 2022-369 modifiant le règlement de zonage numéro 2018-239 de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé
8. Modification de la façade et/ou de la superficie des entrepôts privés de la zone 31-CR et modification de la hauteur permise des bâtiments dans les zones 18-I et 20-CR
9. Déclaration de compétence en matière de production d'électricité provenant de toute source d'énergie renouvelable avis d'intention de la MRC du Rocher-Percé
10. Déclaration d'intérêts pécuniaires
11. Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année civile 2023
12. Transport de matériaux dans la rue du Quai par Pêches et Océans
13. Augmentation salariale des employés municipaux 2023
14. Approbation de paiement DP-3 Groupe Michel Leclerc
15. Facture Gala 2022 Tourisme et commerce MRC du Rocher Percé et facture carte de membre 2023

16. Offre de services PG Solution – Modernisation module de paie et renouvellement du contrat d’entretien et soutien des applications et services informatiques
17. Entente de service avec l’autorité 9-1-1 de prochaine génération
18. Contrat de service Memento
19. Renouvellement contrat d’assurance La Mutuelle des municipalités du Québec
20. Renouvellement adhésion 2023 à la Fédération Québécoise des municipalités
21. Demande de modification pour signature Desjardins
22. Demande d’aide financière O.T.J. de Sainte-Thérèse-de-Gaspé
23. Demande de contribution financière du SEGA (service externe de gériatrie ambulatoire)
24. Autres sujets : Don de 25 \$ fait par le maire
Demande de report du budget 2023 en janvier
25. Période de questions
26. Clôture de la session

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l’unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte l’ordre du jour et garde le point « autres sujets » ouvert.

2022-12-217

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 8 ET 29 NOVEMBRE 2022

Il est proposé par Dorine L. Marcoux et résolu à l’unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte les procès-verbaux du 8 et 29 novembre 2022 tels que rédigés.

2022-12-218

CORRESPONDANCE

Le maire informe les membres du conseil municipal qu’aucune correspondance n’a été reçue au mois de novembre 2022.

2022-12-219

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS, DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l’unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d’une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois de novembre 2022.

QUE le conseil municipal prend acte du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois de novembre 2022.

2022-12-220 **ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 2022-368 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2018-237 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE- DE-GASPÉ**

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 2022-368 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 2018-237 de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

2022-12-221 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-369 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2018-239 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ**

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 2022-369 modifiant le règlement de zonage numéro 2018-239 de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

2022-12-222 **MODIFICATION DE LA FACADE ET/OU DE LA SUPERFICIE DES ENTREPÔTS PRIVÉS DE LA ZONE 31-CR ET MODIFICATION DE LA HAUTEUR PERMISE DES BÂTIMENTS DANS LES ZONES 18-I ET 20-CR**

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal limite la façade des entrepôts privés de la zone 31-CR à une largeur de 18 mètres;

QUE le conseil municipal augmente la hauteur permise des bâtiments dans la zone 18-I à 20 mètres et à 12 mètres pour les habitations collectives dans la zone 20-CR.

2022-12-223 **DÉCLARATION DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ PROVENANT DE TOUTE SOURCE D'ÉNERGIE RENOUELABLE AVIS D'INTENTION DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ**

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte de s'assujettir à la *Compétence* de la MRC Rocher-Percé en matière de production d'électricité provenant de toutes sources d'énergie renouvelable.

2022-12-224 **DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

La directrice générale informe le conseil municipal que tous les élus(es) ont déposé une déclaration écrite de leurs intérêts pécuniaires, tel que prévu aux articles 357 et 358 de la LÉRM.

2022-12-225

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023, qui débiteront à 19 h 30.

DATE DES SÉANCES ORDINAIRES	HEURES
Mardi, 10 janvier	19 h 30
Mardi, 14 février	19 h 30
Mardi, 14 mars	19 h 30
Mardi, 11 avril	19 h 30
Mardi, 9 mai	19 h 30
Mardi, 13 juin	19 h 30
Mardi, 11 juillet	19 h 30
Mardi, 8 août	19 h 30
Mardi, 12 septembre	19 h 30
Mardi, 10 octobre	19 h 30
Mardi, 14 novembre	19 h 30
Mardi, 12 décembre	19 h 30

2022-12-226

TRANSPORT DE MATÉRIAUX DE LA RUE DU QUAI PAR PÊCHES ET OCÉANS

CONSIDÉRANT QUE le transport de matériaux se fera via la rue du Quai par Pêches et Océans dès qu'il y aura gel au sol;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a avisé M. Éric Mauger de Pêches et Océans que l'institution sera tenue responsable de toute détérioration de la rue du Quai;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal entérine la décision de la directrice générale à l'effet que Pêches et Océans soit tenu responsable de toute détérioration de la rue du Quai, le cas échéant.

2022-12-227

AUGMENTATION SALARIALE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX 2023

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accorde une augmentation de salaire de 4 % à tous les employés pour l'année 2023;

QUE le conseil municipal accorde le paiement de 18 semaines de travail à Kattie Desbois afin de s'arrimer au nombre de meilleures semaines requises pour le calcul du taux de prestations d'assurance emploi ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à assurer à Kattie Desbois, à compter de 2023, le nombre de semaines de travail selon le nombre de meilleures semaines requises pour le calcul du taux de prestations d'assurance emploi.

2022-12-228

APPROBATION DE PAIEMENT DP-3 GROUPE MICHEL LECLERC

Il est proposé par Dorine L. Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture du décompte progressif numéro 3 – RIRL/T.E.C.Q. au montant de 29 044,32 \$ taxes incluses à Groupe Michel Leclerc inc.

2022-12-229

FACTURE GALA 2022 TOURISME ET COMMERCE MRC DU ROCHER PERCÉ ET FACTURE CARTE DE MEMBRE 2023

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture de Tourisme et Commerce MRC du Rocher Percé pour le Gala 2022 au montant de 200,00 \$ taxes incluses;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture de Tourisme et Commerce MRC du Rocher Percé pour la Carte de membre Ville et Municipalité 2023 au montant de 574,88 \$ taxes incluses.

2022-12-230

OFFRE DE SERVICE PG SOLUTIONS – MODERNISATION MODULE DE PAIE ET RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS ET SERVICES INFORMATIQUES

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à signer l'offre de services de PG Solutions pour le rehaussement de la suite financière actuelle;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture de PG Solutions pour le contrat d'entretien et soutien des applications pour 2023 au montant de 8 203,48 \$ taxes incluses;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture de PG Solutions pour les services informatiques pour 2023 au montant de 1 580,91 \$ taxes incluses.

- 2022-12-231** **ENTENTE DE SERVICES AVEC L'AUTORITÉ 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION**
- Il est proposé par Dorine L. Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;
- QUE** le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à signer l'entente de services avec Bell Canada pour les services 9-1-1 de prochaine génération.
- 2022-12-232** **CONTRAT DE SERVICE MEMENTO**
- Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;
- QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale à signer l'entente de services avec SLOGTI inc. pour le service d'alerte aux citoyens Memento. Les frais annuels sont de 213,44 \$
- 2022-12-233** **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**
- Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;
- QUE** le conseil municipal autorise le paiement de la facture de la FQM pour le renouvellement de la police d'assurance pour 2023 au montant de 24 799,68 \$ taxes incluses.
- 2022-12-234** **RENOUVELLEMENT ADHÉSION 2023 À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**
- Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;
- QUE** le conseil municipal autorise le renouvellement et le paiement pour l'adhésion 2023 à la Fédération Québécoise des Municipalités au montant de 1 246,69 \$ taxes incluses.
- 2022-12-235** **DEMANDE DE MODIFICATION POUR SIGNATURE DESJARDINS**
- Il est proposé par Dorine L. Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;
- QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale, Karine Lachance, à signer sur tous les documents d'emprunts, chèques et tout autre document financier.
- 2022-12-236** **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE O.T.J. DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ**
- CONSIDÉRANT QUE** l'organisme démontre un état précaire;
- CONSIDÉRANT QUE** la tenue d'activités hivernales est en péril;
- CONSIDÉRANT QUE** l'avenir de l'organisme est en jeu;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme s'est engagé à produire un plan de relève financière et de réorganisation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil octroi un montant de 10 000 \$ non-remboursable afin de contribuer aux frais de subsistance de l'organisme; le tout en deux versements de 5 000 \$, le premier en décembre 2022 et le second en mars 2023. La Municipalité s'approprie la somme du premier versement de 5 000 \$ au poste budgétaire (02 19000 998) et prévoit au budget le deuxième versement de 5 000 \$.

2022-12-237

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE SEGA (SERVICE EXTERNE DE GÉRIATRIE AMBULATOIRE)

CONSIDÉRANT QUE 2 citoyens de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé font partie de la clientèle du centre de jour du SEGA;

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal octroie un montant de 50 \$ à titre de contribution pour les réveillons du temps des Fêtes pour la clientèle du centre de jour du SEGA;

2022-12-238

DON DE 25 \$ FAIT PAR LE MAIRE

Le maire informe le conseil municipal qu'il a fait un don de 25 \$ pour l'activité « La Saucette de Percé » au profit d'Opération Enfant Soleil.

2022-12-239

DEMANDE DE REPORT DU DÉPÔT DU BUDGET 2023 EN JANVIER 2023

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal demande le report du dépôt du budget 2023 au 25 janvier 2023.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussigné, Karine Lachance, directrice générale, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé _____

2022-12-240

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 21h 09 heures.

Roberto Blondin, maire

Karine Lachance, directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »